

archers accourus au signal de leur prévôt. Functis les arrête et les fouille, mais ne trouve rien, et il va les emmener, désespéré de n'avoir pas de preuves écrites de la trahison, lorsqu'un faux mouvement de Bruneau fait tomber un petit papier; c'était le projet de complot, rédigé de sa main en espagnol, qu'il avait essayé de glisser dans sa jarretière. Functis s'en empare aussitôt et apprend ainsi « une partie de ce qu'on voulait savoir. » Les archers se remettent en route avec leur proie et conduisent Bruneau au Châtelet, Meyrargues au Fort-l'Évêque (2). Le Père Daniel dit que ce dernier fut enfermé à la Bastille; mais cela est peu probable, car dans ce cas, on aurait trouvé trace de ce fait dans les *Économies* de Sully. Parmi tant de charges, Sully avait depuis 1602 celle de capitaine de la Bastille; Henri IV la lui avait donnée avec un de ces mots gracieux qui doublent une récompense : « Si j'ai des oiseaux à mettre en cage et à tenir seurement, je me repose sur votre prête voyance, diligence et loyauté. »

Peu de jours après leur emprisonnement, Meyrargues et Bruneau furent interrogés dans [leurs cellules, en présence de M. de Loménie, secrétaire d'État, par deux conseillers d'État, Jean de Thumery, sieur de Boissise, et par Pierre Jeannin, celui qu'on nommait « le fils de ses vertus. » Le système de défense des inculpés était tout indiqué : d'après eux, leurs relations n'avaient d'autre but que de permettre à Meyrargues de prendre du service en Flandre. Comme on n'en pouvait tirer d'autres aveux, ils furent renvoyés devant le Parlement pour être jugés. Henri IV ne voulait pas à ce

---

(2) « Je suis mort, s'écria Meyrargues en se voyant arrêté; mais si le roi me veut donner la vie, je lui découvrirai de grandes choses. » (Papon, XIII, 421.)